



Nations Unies

Assemblée générale

AG/10664

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-deuxième session

59^e & 60^e séances plénières – matin et après-midi

APRÈS LA CONFÉRENCE D'ANNAPOLIS, LES DÉLÉGATIONS SOULIGNENT QUE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT DÉPEND AUSSI DU RÈGLEMENT DES VOLETS SYRIEN ET LIBANAIS

Avant d'ouvrir son débat annuel sur la situation au Moyen-Orient, l'Assemblée générale a conclu aujourd'hui celui qu'elle avait entamé hier sur la question de Palestine, à la lumière de la Déclaration commune adoptée le 27 novembre dernier par les dirigeants palestinien et israélien à la Conférence d'Annapolis.

La vingtaine de délégations qui se sont exprimées à cette occasion ont souligné que la paix au Moyen-Orient ne sera pas possible sans un règlement définitif des volets syrien et libanais. Elles se sont dans l'ensemble félicitées de l'engagement pris par le Premier Ministre Olmert et le Président de l'Autorité palestinienne Abbas, de lancer des négociations bilatérales sur toutes les questions au cœur du conflit, sans exception, en vue de conclure un traité de paix avant la fin de 2008. Les délégations ont souligné l'importance de mettre immédiatement sur pied des mécanismes de suivi pour assurer le succès du processus lancé à Annapolis.

De nombreux orateurs ont déclaré que la reprise du dialogue entre les deux parties devait s'appuyer sur la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en particulier de celles qui reposent sur le principe de la terre contre la paix. Elles doivent aussi s'appuyer, ont-elles ajouté, sur les dispositions de la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient et de l'Initiative de paix arabe.

Nous avons participé à la Conférence d'Annapolis pour réaffirmer notre engagement historique en faveur de la paix dans la région, a souligné le représentant de la Syrie, en précisant que le processus auquel son pays croit implique cependant le retrait d'Israël du Golan syrien et des fermes de Chebaa au Liban. Israël doit renoncer au « choix de la guerre, de l'armement nucléaire et de la fuite en avant », a-t-il conseillé.

La Conférence d'Annapolis, a répondu le représentant israélien, a reflété l'espoir de paix et de sécurité pour la région et la peur du monde arabe devant la menace persistante que fait peser l'Iran. Nous avons les moyens de combattre l'extrémisme, a-t-il affirmé, en appelant à la mise en œuvre de la résolution 1701 du Conseil de sécurité, portant notamment sur le désarmement de tous les groupes armés au Liban, et à la mise en œuvre de la Feuille de route qui stipule clairement les responsabilités des parties israélienne et palestinienne, en particulier en ce qui concerne le démantèlement des infrastructures terroristes.

Les autres délégations n'ont pas manqué de rappeler à Israël les autres dispositions de la résolution 1701, notamment la communication à l'ONU des cartes des mines terrestres posées au Liban encore en sa possession. Elles lui ont demandé de cesser ses violations de l'espace aérien libanais et de la Ligne bleue. Aux Libanais, les délégations ont demandé de surmonter leurs divergences pour trouver un successeur au Président, Émile Lahoud.

Concernant l'Iraq, les délégations ont exhorté la communauté internationale à maintenir l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays pour garantir la sécurité de la région et combattre le terrorisme.

La prochaine séance plénière de l'Assemblée générale sera annoncée dans le Journal.

QUESTION DE PALESTINE (SUITE)

Déclarations

M. E. AHMED, Ministre d'État des affaires extérieures de l'Inde, a déclaré que pour son pays, l'engagement en faveur de la cause palestinienne figure au cœur de la politique étrangère depuis la déclaration de son indépendance. Notre solidarité s'inspire de notre propre lutte pour l'indépendance sous la direction de Mahatma Gandhi. Dès 1975, l'Inde a reconnu l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme le seul représentant légitime du peuple palestinien. En 1988, elle a reconnu le statut d'État de la Palestine, ouvrant en 1996 un Bureau auprès de l'État de Palestine. Personnellement, a dit le Ministre, j'ai eu l'honneur d'avoir eu une rencontre mémorable avec Yasser Arafat, au cours de laquelle je lui ai témoigné l'amitié et la solidarité du peuple indien pour ses frères palestiniens. Le Ministre a salué « l'esprit indomptable » du peuple palestinien et lui a réaffirmé le soutien de son gouvernement à sa lutte pour l'autodétermination.

Après avoir rappelé que l'Inde avait appuyé la reprise de négociations directes entre Palestiniens et Israéliens et la mise en œuvre de la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient et de l'Initiative de paix arabe, le Ministre s'est félicité de la Déclaration commune à laquelle sont parvenus cette semaine les dirigeants israélien et palestinien à Annapolis. L'Inde est tout particulièrement satisfaite du dialogue bilatéral qu'ils ont accepté d'entamer et espère que toutes les questions en suspens seront réglées, sans exception. Il est satisfaisant, a poursuivi le Ministre, de constater que le processus de paix au Moyen-Orient prend en compte tous les aspects du dossier, y compris les volets libanais et syrien. L'Initiative de paix arabe fournira un cadre constructif à la réalisation d'une paix globale, a-t-il estimé. Nous espérons que les événements qui suivront Annapolis permettront de parvenir à l'établissement d'un État palestinien indépendant coexistant en paix et en sécurité avec son voisin israélien, a conclu le Ministre.

M. JOÃO MANUEL GUERRA SALGUEIRO, (Portugal), s'adressant au nom de l'Union européenne, a loué les efforts du Président Abbas et du Premier Ministre Olmert pour leur engagement à fonder un État palestinien viable, indépendant et démocratique, vivant côte à côte avec Israël, conformément aux dispositions convenues par les parties et énoncées dans la Feuille de route. Il les a félicités de leur décision de s'engager immédiatement dans des négociations significatives sur toutes les questions en suspens et s'est réjoui de la promesse des deux parties concernées d'aboutir à un accord de paix avant la fin de l'année 2008. La Conférence d'Annapolis, a dit le représentant, représente un tournant pour les partenaires régionaux et internationaux. Il a toutefois rappelé qu'il est important que les parties prennent des mesures additionnelles pour consolider les progrès réalisés et respecter les engagements antérieurs, dont ceux inclus dans la Feuille de route et l'Accord sur l'accès et le mouvement.

M. Salgueiro a en outre plaidé pour l'arrêt des actes de violence et de terreur, comme spécifié dans la Déclaration commune d'Annapolis, et a à cet effet vivement condamné les tirs de roquettes des palestiniens contre Israël. Tout en reconnaissant le droit d'Israël à se défendre, il l'a également engagé à faire preuve de la plus grande retenue et à se conformer au droit international. Il a en outre réitéré l'appel de l'Union européenne à la libération du soldat israélien et des parlementaires palestiniens détenus en

Israël. Il a conclu en affirmant que l'Union européenne continuera d'apporter son appui aux parties dans leurs efforts pour consolider la paix et qu'elle demeurera engagée dans le renforcement de ses activités en cours pour appuyer l'économie et le budget des territoires, en apportant notamment son assistance en collaboration avec le Représentant du Quatuor.

M. ALEXANDER SALTANOV, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a affirmé que le conflit israélo-arabe reste le principal foyer de tension dans le monde et un facteur de déstabilisation engageant régulièrement l'avenir des peuples concernés directement comme ceux de la région. M. Saltanov a mis l'accent sur l'espoir que représente la réunion d'Annapolis, qui ouvre selon lui des perspectives nouvelles en vue de revitaliser le processus de paix au Moyen-Orient. Ce qui ressort déjà de cette Conférence, a-t-il dit, c'est que l'impulsion a été donnée pour que reprennent immédiatement des pourparlers axés sur les moyens à trouver pour réaliser « enfin » la vision de deux États, israélien et palestinien, vivant côte à côte dans la sécurité. L'intervenant s'est ensuite félicité de l'appui collectif, notamment des pays du Quatuor, dont fait partie la Fédération de Russie, et des États-Unis pour assurer le succès à la réunion d'Annapolis.

Il a ajouté que pour l'heure, les deux parties au conflit doivent appliquer les mesures de confiance prévues par la première phase de la Feuille de route afin de restaurer la sécurité dans la région. Ensuite, la réunion des bailleurs de fonds qui se tiendra en décembre prochain à Paris devra permettre de relancer l'aide économique et humanitaire au peuple palestinien. L'orateur a poursuivi en annonçant que, dans quelques mois, une autre réunion ministérielle devrait être organisée à Moscou, à l'initiative du Quatuor, pour examiner de nouveau l'ordre du jour sur l'ensemble de la question palestinienne. Il est clair que pour nous la paix durable au Moyen-Orient ne peut être que globale, ce qui implique une inclusion des volets syrien et libanais. Cette paix doit aussi s'appuyer fidèlement sur la base juridique fournie par les résolutions de l'ONU, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, a conclu le Vice-Ministre russe.

M. LE LUONG MINH (Viet Nam) a fait observer que le fardeau du peuple palestinien perdure, voire s'aggrave en raison de la détérioration de la situation humanitaire, économique, sociale, politique et sécuritaire qui résulte du recours excessif à la force dans les territoires palestiniens occupés. Il s'est également dit concerné par les attaques visant les citoyens israéliens, soulignant qu'elles prolongent le sentiment d'insécurité des Israéliens et sapent le processus de paix. Il a rappelé que ni les Palestiniens, ni les Israéliens ne pourront réaliser leurs aspirations à la liberté, la dignité et la sécurité sans un règlement du conflit, avant d'insister sur la nécessité, urgente, de reprendre les négociations en vue d'une solution juste et durable basée sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et les accords signés par les parties concernées. Dans cette perspective, il a salué les efforts du Quatuor, ainsi que la tenue de la Conférence d'Annapolis le 27 novembre dernier. Il s'est également réjoui que la France et la Fédération de Russie aient proposé d'organiser des réunions similaires pour soutenir l'avancée de ces négociations.

Tout en se disant encouragé par l'accord consenti par les leaders israélien et palestinien lors de la Conférence d'Annapolis, accord assurant de leur détermination à conclure un accord de paix avant la fin 2008, il a exhorté les parties à saisir l'opportunité de faire avancer de manière effective le processus de paix. Le représentant du Viet Nam a appelé Israël à cesser toute opération et incursion militaire dans les territoires palestiniens occupés et à interrompre la construction du mur de séparation. Il a appelé les Palestiniens à assurer la reprise du dialogue politique entre les différentes sections de la société palestinienne. Ce n'est que par une solution négociée qui tienne compte des droits légitimes de toutes les parties concernées que la question du Moyen-Orient, au cœur de laquelle se trouve le conflit israélo-palestinien, pourra être résolue. Pour conclure, il a réitéré la position de son pays qui est favorable à la création d'un État palestinien délimité par les frontières de 1967, et avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. MOHAMMAD KHAZAEI (République islamique d'Iran) a rappelé que les rapporteurs spéciaux des Nations Unies avaient tout récemment confirmé que le régime israélien poursuivait ce qu'il a qualifié de crimes contre le peuple palestinien. Il a notamment cité la multiplication de mesures illégales, qu'il s'agisse d'assassinats extrajudiciaires, de la démolition de logements, de l'expansion des colonies de peuplement, du système humiliant de points de contrôle, de la construction du mur de séparation et de la

destruction de terres agricoles, provoquant une situation sans précédent dans les territoires palestiniens occupés. En outre, les politiques et les pratiques en vigueur sur le Golan syrien occupé sont également sources de préoccupation pour la communauté internationale et les pays de la région. Le régime israélien continue par ailleurs d'occuper des territoires libanais et viole quotidiennement l'espace aérien de ce pays, en violation des dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, a accusé le représentant. L'appui sans réserve que lui accorde un membre permanent du Conseil de sécurité ne fait qu'encourager Israël à poursuivre ses crimes et à bafouer les résolutions du Conseil et d'autres organes du Conseil de sécurité. Il est pourtant évident que la paix au Moyen-Orient ne pourra être obtenue par le terrorisme d'État, l'intimidation et les violences.

L'Iran estime qu'une paix nouvelle dans la région sera impossible tant que tous les Palestiniens n'auront pas recouvré tous leurs droits, y compris les réfugiés qui ont droit au retour, et qu'un État palestinien n'aura pas été établi. Les solutions à la crise seront trouvées par de véritables actions sur le terrain, en Palestine, et par les Palestiniens eux-mêmes, a poursuivi la délégation. La communauté internationale et les peuples de la région ne peuvent être leurrés par des initiatives motivées politiquement, comme la récente Conférence d'Annapolis, qui ne visent qu'à accorder une légitimité aux forces d'occupation israéliennes et d'agression. Ces derniers jours, des centaines de milliers de Palestiniens ont exprimé leur mépris à l'égard de telles manœuvres, a lancé le représentant. Il a en conclusion catégoriquement rejeté les affirmations faites hier par la délégation israélienne, soutenant que l'Iran était le véritable danger pour les autres pays de la région.

M. AHMED AL-JARMAN (Émirats arabes unis) a dit que ces débats avaient cette année une importance particulière en raison notamment de la tenue de la Conférence de paix d'Annapolis. Il a indiqué que le principal objectif du processus de paix restait de pousser Israël à se conformer à la législation internationale et de mettre un terme à ses occupations illégales de tous les territoires arabes et palestiniens dans le respect des frontières de juin 1967. Il a rappelé que son pays avait rejeté de manière répétée les activités d'expansion d'Israël, en notant que les confiscations de terres et de ressources naturelles demeuraient une entorse au droit international et au droit international humanitaire. Il s'est dit très inquiet face aux pratiques persistantes d'offensives israéliennes. Des pratiques, a-t-il ajouté, révélées dans les récents rapports du Secrétaire général qui démontrent, chiffres à l'appui, les conséquences de l'occupation illégale, de l'expansion du mur de séparation, et de la mise en place de colonies de peuplement dans le territoire palestinien et le Golan syrien, sans oublier, les arrestations arbitraires de milliers de civils, les privations de besoins de base et les assassinats.

Le représentant émirien a estimé que la Conférence de paix d'Annapolis accueillie par les États-Unis le 27 novembre était une étape positive dans la bonne direction qui doit être accompagnée d'efforts concrets aux niveaux régional et international. Ces efforts, a-t-il précisé, pourraient se traduire par le mécanisme annoncé à la Conférence d'Annapolis sous la supervision des États-Unis, ou dans le cadre du système des Nations Unies et du Conseil de sécurité en particulier, dans le cadre des mandats de la Charte des Nations Unies ou du Quatuor diplomatique chargé du Moyen-Orient, pour s'assurer que l'élan généré à Annapolis soit préservé. Il a insisté sur le fait que ces efforts devaient prendre place en accord et dans le respect de la législation internationale, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe, dans le souci de parvenir à un règlement juste, durable et complet de la question palestinienne qui est au centre du conflit israélo-arabe au Moyen-Orient. Parmi une série de cinq mesures pour parvenir à cet objectif, Ahmed Al-Jarman a cité la cessation par Israël de toute action offensive; l'arrêt sous contrôle international de toute activité de colonisation; le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de toutes les villes et villages réoccupés le 28 septembre 2000; le lancement immédiat de négociations entre Israël et la Syrie pour le retour du Golan à la Syrie; et le retrait des Israéliens des fermes de Chebaa et du village d'AJar et la cessation des violations de l'espace aérien libanais.

M. NAWAFSALAM (Liban) a déclaré qu'il est temps de mettre fin à la tragédie palestinienne, tragédie dont les conséquences font peser les plus graves menaces à la paix et la sécurité internationales. Pour le représentant, l'initiative de paix lancée à Madrid n'a jamais permis d'avancer de manière significative. Il nous faut à présent faire preuve d'une volonté politique commune et forte de mettre fin à l'occupation israélienne, véritable cause profonde de la crise « sans fin » au Moyen-Orient. La Conférence

d'Annapolis, a ajouté le délégué libanais, a été pour notre pays l'occasion de manifester notre appui de toujours à la création d'un État indépendant palestinien viable. La Conférence a en outre permis de rappeler qu'une solution juste et durable au différend israélo-palestinien passe nécessairement par l'exercice du droit palestinien à l'autodétermination.

Israël doit donc cesser toutes ses activités de peuplement ainsi que la construction illégale du mur de séparation qui traverse sur plus de 500 kilomètres la Cisjordanie et s'accompagne d'une annexion de fait. Le représentant a souhaité qu'à la lumière des réalités « intolérables et inhumaines » qui entravent le quotidien des Palestiniens, des mesures concrètes soient prises pour avancer sur la voie de la paix. Ces mesures devront impérativement comporter un volet sur le retour des plus de 4 millions de réfugiés sur leur terre, conformément à la résolution 194 du Conseil de sécurité. Nous ne voulons pas d'un nouveau processus de paix aboutissant à une série de délais et de retards, a conclu le représentant.

M. ABDUL AZEEZ (Sri Lanka) a réitéré le soutien sans équivoque de son gouvernement et du peuple sri-lankais au peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice de ses droits inaliénables, y compris le droit à un État. L'occupation israélienne illégale des territoires palestiniens demeure la principale préoccupation de la question de Palestine, a-t-il poursuivi, ajoutant qu'elle n'avait que trop duré. Au cours de la période à l'examen, la situation sur le terrain n'a cessé de se détériorer en raison des activités militaires israéliennes et des restrictions imposées au peuple palestinien. Le Sri Lanka a également exprimé son inquiétude devant l'expansion des colonies de peuplement et la poursuite de la construction du mur de séparation, qui constituent autant d'obstacles au règlement pacifique du conflit. Les droits inaliénables du peuple palestinien doivent être respectés et une solution à la question de Palestine doit être trouvée sur la base de résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, a poursuivi la délégation, qui a insisté sur le fait que le recouvrement par les Palestiniens de tous leurs droits, sans exception, était au cœur d'un règlement durable du conflit. Il s'est félicité en conclusion des efforts actuellement déployés pour revitaliser le processus de paix au Moyen-Orient et permettre d'atteindre un accord final entre Palestiniens et Israéliens.

M. OULD HADRAMI (Mauritanie) a déclaré que 60 ans après la résolution historique qui a partitionné la Palestine en deux, le peuple palestinien se trouvait toujours privé de ses droits inaliénables. Il faut convaincre Israël de mettre en œuvre les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions adoptées aux Nations Unies, a-t-il affirmé. Le Conférence d'Annapolis laisse cependant entrevoir un espoir, a poursuivi le représentant, qui a appelé les parties à respecter l'échéancier fixé pour la conclusion d'un accord de paix. Nous saluons la volonté politique manifestée par les dirigeants palestinien et israélien à cette occasion et par tous les participants à la Conférence, dont la Mauritanie elle-même, a-t-il dit.

M. LI JUNHVA (Chine) s'est félicité de la détermination politique des leaders palestinien et israélien lors de la Conférence d'Annapolis pour aboutir à une paix durable et permettre aux populations arabe et juive de vivre côte à côte. Pour atteindre cet objectif, a-t-il précisé, le seul moyen viable est la négociation sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies de la Feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Il a rappelé que la Conférence d'Annapolis marque un bon début et envoie un signal encourageant mais que les négociations à tenir restent une tâche redoutable dont il ne faut pas sous-estimer les défis et les difficultés. Les deux parties doivent s'attacher à créer un climat de confiance et respecter leurs obligations, conformément aux dispositions de la Feuille de route. Israël doit également répondre aux besoins humanitaires des Palestiniens et faciliter le travail de l'UNRWA, a soutenu M. Guangya.

L'intervenant a par ailleurs appelé la communauté internationale à fournir un appui politique ferme à la négociation entre Israël et la Palestine, et à envisager de mettre en place des mécanismes multilatéraux de suivi pour favoriser et garantir la paix. Elle doit également accroître son assistance humanitaire et son aide au développement au peuple palestinien, et créer les conditions favorables au développement du commerce et des communications dans la région pour favoriser les échanges et la coopération, a-t-il argué. Il a conclu en soulignant que les négociations entre Israël et la Syrie, et entre Israël et le Liban sont au cœur du processus de paix au Moyen-Orient et qu'une solution juste et durable dépend du règlement de toutes ces questions régionales.

M. YUCEF YOUSFI (Algérie), qui participe chaque année à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, a souligné que cette célébration rappelle, d'une part la détermination inébranlable du peuple palestinien à vivre libre et en paix et, d'autre part, la façon avec laquelle la communauté internationale a manqué de cohérence, d'audace et d'autorité pour venir à bout d'un conflit qui s'éternise. Le peuple palestinien échaudé et désabusé par des décennies de discours lénifiants et de promesses non tenues, aspire à des actions tangibles, a affirmé M. Yousfi. Or, a-t-il constaté, la situation dans le Territoire palestinien occupé n'offre malheureusement pas de perspectives réjouissantes ni ne donne des raisons d'aspirer à un avenir meilleur pour ce peuple. Un nouvel espoir est né à Annapolis, a poursuivi le représentant, porté par la volonté politique des dirigeants israélien et palestinien qui se sont engagés à poursuivre le dialogue en vue de finaliser avant la fin 2008 les termes d'un accord de paix global.

M. Yousfi a considéré que la communauté internationale a le devoir moral d'aider les parties à transformer leur disponibilité nouvelle à reprendre la voie du dialogue en une véritable dynamique de paix. Il a aussi appelé à se mobiliser davantage autour de la vision du Conseil de sécurité, selon laquelle toute solution définitive passe par la création de deux États cohabitant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. L'Algérie appuie le processus de paix en vue de l'établissement d'un État palestinien viable et souverain, avec Al Qods Escharif comme capitale. Toute perspective autre que la paix juste et durable n'aura pour effet que d'intensifier les foyers de tension et d'entretenir les frustrations au sein des opinions publiques arabes et musulmanes, creusant ainsi l'incompréhension et nourrissant l'intolérance et l'extrémisme. Le représentant a conclu en rappelant l'urgente nécessité, soulignée par la Conférence d'Annapolis, de la mise en œuvre des mesures de confiance relatives notamment au gel de la colonisation, la libération des prisonniers palestiniens et la levée des restrictions imposées par Israël.

M. ABDALMAHMOOD ABDALHALEEM MOHAMMAD (Soudan) a estimé qu'il est grand temps de tirer la sonnette d'alarme face à l'extrême gravité de la situation dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Exprimant son inquiétude, le représentant a stigmatisé la « politique d'occupation » israélienne, marquée notamment par une accélération de l'extension des colonies de peuplement faisant fi des résolutions de l'ONU et par la poursuite des opérations militaires en Cisjordanie. Il a ensuite relevé le coût humain « terrible » de ces agissements, menés au mépris de la résolution 1710 de l'ONU et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur les conséquences de la construction du mur de séparation. Le représentant a également condamné la présence de milliers de prisonniers palestiniens « abusivement parqués » dans les prisons israéliennes ainsi que le bouclage des points d'entrée à Gaza servant, selon lui, à intensifier la « politique d'assassinat » d'Israël. Cet étranglement des Palestiniens, a-t-il dit, a lieu sous les yeux passifs de la communauté internationale, qui ne doit pas oublier sa responsabilité historique dans cette affaire. La communauté internationale, si elle veut vraiment parvenir à une paix durable et à la libération du peuple palestinien, doit agir comme elle le fit jadis à l'égard du régime de l'apartheid, a conclu le délégué soudanais.

M. ABAD ALATEEF (Jamahiriya arabe libyenne) a affirmé que le traitement de la question de Palestine démontrait l'échec de la communauté internationale. Il a fustigé « la sanglante occupation » et « les intentions maléfiques » de l'État d'Israël. Il est grand temps, a-t-il dit, de traiter de cette crise avec sérieux, en renonçant à toute tentation du fait accompli. La seule solution viable est celle qui permettra le retour des réfugiés palestiniens et le recouvrement par tous les Palestiniens de leurs droits, a-t-il affirmé. Il est grand temps, a-t-il ajouté, que les Nations Unies déploient tous les efforts pour faire appliquer ses propres résolutions. La tragédie que connaît le peuple iraquien nécessite également une initiative de la part de l'ONU et le retrait de la force d'occupation, a-t-il dit, par ailleurs.

M. ALPHA IBRAHIMA SOW (Guinée) a indiqué que le lancement de la Conférence de paix d'Annapolis constitue pour son pays à la fois un facteur d'encouragement et un motif d'espoir car il y voit la réactivation du processus de négociations devant favoriser l'avènement d'un État palestinien souverain, indépendant, d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël. Il a exhorté les deux parties à tout mettre en œuvre pour aboutir à un accord global, fixant les conditions d'une paix permanente et ce, conformément à la feuille de route d'Annapolis. Pour y parvenir, a-t-il ajouté, les dirigeants palestinien et israélien doivent

fonder leur action sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe de 2002 et la Feuille de route du Quatuor de 2003.

M. Sow a ensuite appelé la communauté internationale à mettre définitivement fin à l'occupation israélienne et à assurer le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Il a aussi demandé qu'elle œuvre en vue d'arrêter la campagne de colonisation menée par Israël, y compris la construction du mur de séparation, en violation du droit international. Il faut en outre, de l'avis du représentant, définir le statut et préserver le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens d'Al Qods Al Charif. M. Sow a encore encouragé la reprise du dialogue interpalestinien et le règlement équitable du problème des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948 de l'Assemblée générale. Enfin, le délégué a félicité le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour son excellent rapport et a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie ce Comité ainsi que la Division des droits des Palestiniens.

Mme AURA MAHUAMPI RODRIGUEZ DE ORTIZ (Venezuela) a déclaré que son pays appuie fermement la formule consacrant la vision de deux États vivant côte à côte, ainsi que toute initiative internationale, comme la Conférence d'Annapolis, destinée à promouvoir un accord sur la question de la Palestine, qui reste, selon elle, au cœur des tensions au Moyen-Orient. L'intervenante s'est en outre dite préoccupée par la construction du mur et a fermement rejeté le blocus continu de la bande de Gaza, symbolisé par l'expansion des points de contrôle. Ces mesures, a-t-elle souligné, ont aggravé la situation humanitaire des populations palestiniennes. Elle a conclu en arguant que seule une solution négociée et fondée sur les résolutions des Nations Unies permettra d'aboutir à une paix durable.

M. ROBLE OLHAYE (Djibouti) a souligné que le « désespoir » de la population palestinienne est le résultat de la politique d'isolement menée par Israël. Reprenant les observations du rapport du Comité sur les droits inaliénables du peuple palestinien, le représentant a notamment mis l'accent sur la poursuite « illégale » de l'implantation des colonies de peuplement et de la construction du mur de séparation en Cisjordanie visant, selon lui, à isoler les Palestiniens en confisquant leurs terres cultivables. M. Olhaye a également regretté qu'Israël ait déclaré la bande de Gaza « territoire hostile » en intensifiant les restrictions dans cette zone. Il a ensuite estimé que les pratiques « illégales » d'Israël à l'encontre du peuple palestinien et des autres nations arabes sont le facteur sous-jacent du fossé qui existe entre le monde occidental et les sociétés islamiques. Sans un effort concerté pour mettre fin à ce conflit, a-t-il ajouté, la situation risque de s'aggraver et de faire tâche d'huile. M. Olhaye a en outre estimé que la Conférence d'Annapolis méritait d'être prise au sérieux compte tenu de la nature des engagements pris de parvenir à une paix tangible d'ici à la fin 2008, une paix basée sur l'indépendance des Palestiniens ainsi que sur la reconnaissance et la sécurité durable d'Israël, a conclu le délégué.

M. JOHN MCNEE (Canada) a réaffirmé son attachement à une paix globale et durable au Moyen-Orient. Il s'est félicité des progrès réalisés lors de la Conférence d'Annapolis qui a vu les Israéliens et les Palestiniens s'entendre sur un protocole d'accord visant à aboutir à un accord de paix d'ici la fin 2008. Il s'est par ailleurs dit encouragé par le ferme soutien de la communauté internationale, et notamment du monde arabe, dont l'engagement renouvelé est essentiel à la conclusion d'un accord de paix global. L'intervenant a en outre exhorté ces pays arabes à maintenir leur soutien aux efforts de paix, y compris dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, et à apporter une contribution constructive au processus de paix. Il a poursuivi en déclarant que son pays, qui apporte son plein soutien au processus lancé à Annapolis, est disposé à tout mettre en œuvre pour aider les parties et continuera de mettre en place un programme de développement qui les aidera à améliorer leur sécurité, à bâtir des institutions de gouvernance modernes et à assurer leur prospérité. Il a conclu en déclarant que la cessation de la violence est un préalable essentiel à toute forme de paix durable. Il a, à cet égard, plaidé pour le retour en Israël du caporal Shalit, la fin des tirs de roquette, et a exhorté Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits de la personne. Le représentant a ajouté que les résolutions de l'Assemblée générale doivent être complémentaires à l'aide humanitaire et au développement fournis par l'ONU. Il s'est en effet dit préoccupé par l'importance disproportionnée que l'Assemblée accorde à la situation au Moyen-Orient et tout particulièrement par le nombre de résolutions qui visent à montrer du doigt Israël. Ces résolutions, a-t-il dit, devraient plutôt aider à mettre les parties sur la voie d'un règlement négocié du conflit.

M. BASO SANGQU (Afrique du Sud) a déclaré que le seul moyen de rétablir la paix au Moyen-Orient était de parvenir à un règlement global et négocié inconditionnel en vue de mettre fin à l'occupation israélienne de territoires palestiniens et du Golan syrien. Il a salué la tenue de la Conférence d'Annapolis, qui a pour la première fois réuni de nombreux pays soutenant le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que les parties israélienne et palestinienne, qui en portent la responsabilité première. La communauté internationale a maintenant le devoir d'appuyer ce processus et de veiller à ce que les progrès politiques s'accompagnent d'une amélioration des conditions de vie des Palestiniens et des Israéliens. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite des efforts déployés aux niveaux régional et international pour faire avancer le processus de paix, notamment dans le cadre de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route.

Nous encourageons les deux parties à négocier sans condition préalable, en leur rappelant l'exemple historique de l'Afrique du Sud, qui a réussi à mettre fin à une crise qui semblait insurmontable. C'est la raison pour laquelle la délégation a déclaré qu'elle soutenait le lancement à la Conférence d'Annapolis d'un processus de négociations directes entre les parties pour résoudre toutes les questions en suspens, y compris l'établissement d'un État palestinien à côté d'Israël. Pour asseoir les mesures politiques prises à Annapolis, le renforcement des capacités est indispensable et la Palestine doit bénéficier de l'appui financier et technique de la communauté internationale, a cependant prévenu le représentant. Dans ce cadre, l'Afrique du Sud poursuivra son aide dans le cadre de travail IBSA (Inde, Brésil et Afrique du Sud), a annoncé le représentant, qui a souhaité que les efforts entrepris pour relancer le processus de paix soient sincères, sous peine de le voir de nouveau dérailler.

M. LEBOHANG FINE MAEMA (Lesotho) a rappelé que l'année 2007 marque les 40 ans d'occupation de la Palestine. Selon lui, le plus grave est que ces quatre décennies démontrent l'échec de la communauté internationale de mettre fin au drame palestinien. Le représentant a déploré que la lutte pour l'indépendance des Palestiniens se poursuive en ayant un coût humain qui continue de s'aggraver. Il est temps que la communauté internationale dénonce de manière univoque les atrocités et les violations des droits de l'homme que le peuple palestinien, en particulier les civils, endurent depuis des décennies. Le représentant a ajouté que toutes les parties au conflit doivent adhérer sans délai aux principes du droit international, préalable selon lui à l'établissement d'une paix tangible et durable conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU. Après avoir appelé à la relance de l'aide humanitaire au peuple palestinien, le représentant a conclu en formant le souhait que les engagements pris lors de la Conférence d'Annapolis seront suivis d'effet, en particulier le retrait d'Israël de tout le territoire palestinien occupé et la création de deux États, israélien et palestinien, vivant côte à côte dans la sécurité.

M. KAMILAN MAKSOM (Malaisie) s'est indigné du harcèlement constant et des souffrances subies par le peuple palestinien et imposées par la puissance occupante. Il a poursuivi en affirmant que les échecs liés à un règlement juste du conflit ont affecté directement et indirectement la paix régionale et mondiale et ont ravivé les ressentiments des populations musulmanes contre l'Occident, résultat de l'indifférence de certains pays occidentaux face à l'occupation d'Israël. Le représentant a jugé impératif que la solution au problème soit fondée sur les principes de justice et d'humanité et a rappelé à cet égard que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative arabe pour la paix, constituent des outils nécessaires pour atteindre cet objectif de paix. Il a en outre plaidé pour une volonté politique sincère et ferme, ainsi que pour l'engagement de toutes les parties à résoudre ce conflit de façon permanente. Il a également exhorté Israël à respecter ses obligations en vertu des dispositions de la Convention de Genève et du droit international, ainsi qu'à cesser immédiatement ses activités de violation de la dignité humaine, d'expansion des colonies et de construction du mur de séparation qui constituent des violations sérieuses du droit international et des résolutions des Nations Unies. Il a ainsi appelé l'Assemblée générale à renforcer ses efforts et son rôle pour mettre fin à l'occupation israélienne. Il a conclu en espérant que la Conférence d'Annapolis consolidera les espoirs placés en une solution juste et globale sur la question de la Palestine et consacra la création d'un État indépendant, souverain, avec pour capital Jérusalem-Est et vivant côte à côte avec Israël.

M. CASTELLÓN DUARTE (Nicaragua) a estimé que la poursuite de l'occupation israélienne était à l'origine de la crise au Moyen-Orient. La situation en Palestine se dégrade chaque année en raison du recours disproportionné à la force, une situation qui s'est encore aggravée depuis la construction du mur de séparation. La délégation s'est également déclarée inquiète de l'annonce de mesures de restriction des énergies combustibles dans les territoires palestiniens. Elle a affirmé qu'une solution juste doit s'appuyer sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe. Nous estimons indispensables que la communauté internationale redouble d'efforts pour aider les parties à parvenir à un règlement négocié, a conclu le représentant.

M. PHOMMA KHAMMANICHANH (République démocratique populaire lao) a estimé que la route vers la paix au Moyen-Orient est « tout sauf facile » mais qu'en aucun cas elle ne passe par l'usage de la force. Une paix durable dans la région ne sera pas possible tant qu'un État palestinien ne sera pas créé et la sécurité d'Israël garantie, a-t-il dit, estimant que tous les efforts internationaux allant dans ce sens doivent être appuyés. Le représentant a ensuite fait sien la conclusion du rapport du Comité sur les droits inaliénables du peuple palestinien, selon laquelle les conséquences humanitaires et socioéconomiques de l'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, sont la cause du conflit israélo-arabe. Réaffirmant le soutien de son pays à la cause palestinienne, le délégué a conclu en soulignant la nécessité de parvenir à un règlement du conflit basé juridiquement sur les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de la « terre contre la paix », la Feuille de route et l'initiative de paix arabe.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Déclarations

M. MAGED ABDELFAHAT ABDELAZIZ (Égypte) s'est déclaré satisfait de voir que le débat d'aujourd'hui coïncidait avec un événement d'ampleur, comme la Conférence d'Annapolis. Ces faits nouveaux se produisent alors que les pays arabes ont appelé de leurs vœux à un règlement pacifique et négocié de la question. Il a ensuite présenté un premier projet de résolution par lequel l'Assemblée générale rappelle qu'elle a établi que toute mesure prise par Israël en vue d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la ville de Jérusalem était illégale et, de ce fait, nulle et non avenue et sans validité aucune. Le projet de résolution appelle Israël à mettre un terme à toutes ces mesures illégales et unilatérales. Le texte souligne également qu'un règlement global, juste et durable de la question de la ville de Jérusalem doit tenir compte des préoccupations légitimes des deux parties, palestinienne et israélienne, et comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de culte et de conscience de ses habitants, ainsi que l'accès permanent et libre aux Lieux saints des personnes de toutes les religions et nationalités. Le second projet de résolution, a expliqué le représentant, exige quant à lui, une fois de plus, qu'en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, Israël se retire de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Le représentant a estimé que ces deux textes étaient de nature à appuyer la relance du processus de paix.

M. DANIEL CARMON (Israël) a déclaré que la situation au Moyen-Orient change rapidement. Alors que d'aucuns estiment que le conflit israélo-arabe est la cause de l'instabilité dans la région, a-t-il dit, les faits sur le terrain démontrent le contraire, à savoir que ce conflit est la conséquence de l'instabilité causée par la montée de l'extrémisme islamique. La Conférence d'Annapolis a mis en lumière l'avis et l'accord de plus en plus partagés sur le fait que les vrais dangers viennent de l'intégrisme islamique et de son « champion », l'Iran, qui selon lui soutient partout dans le monde le terrorisme, essaye de mettre la main sur des armes nucléaires et défie constamment la volonté de la communauté internationale. Aujourd'hui, a ajouté le représentant, la Syrie continue d'abriter les forces de l'extrémisme et de l'instabilité, en accueillant les sièges du Hamas, du jihad islamique et autres, et de faciliter le réarmement du Hezbollah dans le sud-Liban. Derrière tout conflit au Moyen-Orient, il y a le bras et l'ombre de l'Iran, a renchéri le représentant, en citant le Liban avec le Hezbollah, les zones palestiniennes avec le Hamas et l'Iraq avec les insurgés et les terroristes. L'Iran n'opère pas qu'au Moyen-Orient comme on l'a vu par deux fois en Argentine. Ses campagnes de déni de l'Holocauste et ses appels à la destruction d'Israël ajoutent une dimension rhétorique à ses opérations déjà meurtrières et sanglantes dans le monde, a insisté M. Carmon.

La Conférence d'Annapolis, a-t-il poursuivi, a reflété l'espoir de paix et de sécurité pour la région et la peur du monde arabe devant la menace persistante que fait peser l'Iran. Nous avons les moyens de combattre l'extrémisme, a estimé le représentant, en appelant à la mise en œuvre de la résolution 1701 du Conseil de sécurité et à la mise en œuvre de la Feuille de route, qui stipule clairement des parties israélienne et palestinienne, en particulier en ce qui concerne le démantèlement des infrastructures terroristes et la fin de l'incitation à la haine et à la violence. La communauté internationale ne peut se rendre au terrorisme et à l'extrémisme, a prévenu le représentant, en promettant que les soldats Gilad Shalit, Udi Goldwasser et Eldad Regev seront rendus à leur famille.

M. Daniel Carmon a jugé que le choix entre la paix et l'instabilité revient aux peuples de la région et à leurs dirigeants. Affirmant qu'Israël a célébré la semaine dernière, le trentième anniversaire de la visite à Jérusalem du Président égyptien Anwar El Sadate, il a rappelé l'impact toujours ressenti aujourd'hui de la première visite courageuse et historique d'un dirigeant arabe en Israël, et du discours qu'il a prononcé au Parlement israélien. Aujourd'hui, a-t-il dit, Israël, l'Égypte et la Jordanie ont connu plus d'années de paix que de confrontation, affirmant que la Conférence d'Annapolis avait suggéré que le temps est venu pour les deux parties de parvenir à un accord. Nous avons aujourd'hui l'engagement du Premier Ministre Olmert et du Président Abbas, en faveur d'un processus bilatéral, appuyé par la Coalition de la paix, les États arabes et musulmans modérés et la communauté internationale qui, a souligné le représentant, feront tout leur possible pour encourager les deux parties.

M. RODRIGO MALMIERCA DÍAZ (Cuba), s'exprimant au nom du Mouvement des non-alignés, a déploré les souffrances que le peuple palestinien subit depuis 40 ans sous occupation israélienne. Il a regretté que le taux de pauvreté soit actuellement de 65,8% dans les territoires occupés et de plus de 79% dans la bande de Gaza. Il s'est également inquiété de la dévastation physique, économique et sociale qu'entraîne le mur de séparation et qui va isoler plus de 230 000 Palestiniens. Le représentant a ensuite renouvelé la satisfaction de son mouvement devant les mesures prises par le Gouvernement libanais pour appliquer la résolution 1701 du Conseil de sécurité et le déploiement de l'armée libanaise au sud du fleuve Litani et le long de la Ligne bleue, mais aussi aux frontières nord et est du pays.

Toutefois, a-t-il ajouté, le Mouvement demeure préoccupé par les violations de la Ligne bleue et appelle Israël à mettre fin à l'occupation des parties nord d'Al Ghajar et de la Ligne bleue. Il appelle Israël à respecter la souveraineté du Liban, conformément à la résolution 1701. Le représentant a aussi appelé au règlement rapide de la question des fermes de Chebaa, avant d'exhorter toutes les parties à coopérer pour garantir la souveraineté du Liban. Il s'est en outre dit conscient du défi énorme que constituent pour le Liban les 1,2 million de bombes à sous-munitions lancées par Israël lors de l'agression de l'été dernier. Le Mouvement, a poursuivi le représentant, demande à Israël de donner les indications précises sur l'endroit où ont été posées ces bombes et les mines.

M. Díaz a également exhorté Israël à se plier aux résolutions du Conseil de sécurité et à se retirer du Golan syrien jusqu'aux frontières de 1967. Enfin, il a dit espérer que la Conférence d'Annapolis contribuera aux efforts visant la reprise de négociations directes et de fond entre les parties pour aboutir à un accord de paix globale, durable et juste, basé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et conforme aux règles et principes du droit international. Le Mouvement, a-t-il conclu, continuera à contribuer à tous les aspects possibles de la paix au Moyen-Orient, fondée sur les résolutions de l'ONU, les termes de référence de la Conférence de Madrid, le principe de la terre contre la paix, la Feuille de route, et l'Initiative de paix arabe.

M. TAWFEEQ AHMED ALMANSOOR (Bahreïn) a rappelé que les rapporteurs spéciaux des Nations Unies avaient clairement établi que la situation des populations civiles dans les territoires palestiniens occupés n'avait cessé de s'aggraver. Il semblerait qu'Israël soit en train de consolider une politique de fait accompli par l'expansion de ses colonies et la poursuite de la construction du mur de séparation, malgré l'avis consultatif défavorable rendu par la Cour internationale de Justice à ce sujet. Ces pratiques israéliennes ont un impact direct sur les droits des Palestiniens, a regretté le représentant. Le 16 octobre 2006, nous avons appris qu'Israël avait l'intention d'étendre le nombre de ses colonies dans le Golan syrien. Il est donc temps de mettre fin au conflit en s'appuyant sur l'élan impulsé par la Conférence

d'Annapolis, a souligné la délégation, qui a déclaré que les solutions militaires étaient vouées à l'échec. La communauté internationale doit maintenant déployer tous les efforts possibles pour aboutir dans les meilleurs délais à une solution juste et durable du conflit israélo-palestinien et soutenir l'accent mis par les pays arabes sur la recherche d'une paix juste et globale. Annapolis visait à la création de deux États indépendants sur la base de textes existants. Nous devons toutefois faire face à certaines limites et notamment le manque de volonté d'Israël à vouloir mettre fin aux violences et aux restrictions. Nous espérons tous que la Conférence d'Annapolis donnera des résultats et qu'un arrangement sera conclu sur toutes les questions en suspens.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) est intervenu longuement pour répéter qu'Israël dénie depuis quatre décennies leurs droits fondamentaux au peuple palestinien et à des milliers de Syriens, imposant une politique axée sur la violence à l'origine d'innombrables tragédies. La partie arabe ne ménage pas ses efforts pour parvenir à une solution globale et juste au conflit israélo-arabe, a-t-il rappelé, notamment depuis l'Initiative de paix arabe de 2002. Fustigeant à plusieurs reprises l'attitude d'Israël, le délégué a évoqué les « centaines de résolutions » de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité adoptées pour mettre fin à l'occupation des territoires occupés et du Golan syrien. Le résultat? a-t-il demandé, c'est que la situation ne change pas, tout simplement car Israël ne veut pas de la paix, à laquelle il ne croit pas. Le représentant a également stigmatisé la complicité de « certains » qui encouragent selon lui, en sous-main, Israël à se dérober à ses obligations internationales. C'est cette impunité qui a donné le champ libre à Israël pour détruire le Liban l'an dernier et pour intensifier l'implantation de nouvelles colonies de peuplement. Là où l'arrogance politique israélienne est peut-être la plus flagrante, a lancé le représentant, c'est lorsque les responsables de ce pays annoncent leur intention de poursuivre sans vergogne l'occupation du Golan syrien, d'exploiter ses richesses, en particulier l'eau, aux dépens des autres populations.

Tous les pays doivent appuyer le projet de résolution sur le Golan syrien, a encore dit le délégué. Il faut envoyer un message clair à Israël sur le refus de la communauté internationale de voir se poursuivre cette occupation scandaleuse. Le représentant s'est aussi élevé contre les conditions de détention inhumaines de prisonniers syriens enfermés « uniquement » à cause de leurs refus d'accepter l'occupation israélienne et la judaïsation forcée qu'elle implique. Le délégué syrien a ensuite fait part de son inquiétude quant aux récentes opérations militaires menées par Israël dans le Golan syrien. Il y a vu une preuve de l'obstination d'Israël à préférer l'escalade de la violence et du conflit à la paix.

Le Conseil de sécurité doit condamner ses agressions, a exhorté le représentant, ajoutant que son pays avait participé à la Conférence d'Annapolis pour réaffirmer l'engagement historique de la République arabe syrienne en faveur de la paix dans la région. Le processus de paix auquel nous croyons implique le désengagement du Golan syrien ainsi que des fermes de Chebaa au Liban, a-t-il notamment précisé, en souhaitant qu'Israël renonce au « choix de la guerre, de l'armement nucléaire et de la fuite en avant ». Le coût de la paix et de la stabilité sera toujours moindre que celui de l'affrontement et des violations du droit international, a-t-il conclu.

M. MUNASSER SALEM NASSER LASLOOM (Arabie saoudite) a réitéré son soutien au peuple palestinien, qui souffre sous le joug de l'occupation, et qui doit recouvrer ses droits. Il a rappelé que son pays a assisté à la Conférence d'Annapolis pour réaffirmer son engagement profond en faveur d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Il est grand temps, a-t-il dit, de mettre fin à ce conflit et de consacrer nos efforts à la cause du développement. Il a estimé que le feu de la violence continuera d'embraser toute la région en cas d'échec des négociations. Il a donc réitéré la nécessité de relancer des négociations sérieuses entre Palestiniens et Israéliens et d'aboutir à un règlement global du conflit israélo-arabe. Les négociations, a-t-il spécifié, doivent être conformes aux résolutions internationales, à la Feuille de route et aux principes de la Conférence de Madrid.

M. Lasloom a par ailleurs déploré qu'Israël n'ait pas respecté ses engagements et n'ait pas mis un terme à ses activités de colonisation. Il a condamné la poursuite de la construction du mur de séparation en Cisjordanie et l'obstruction de la liberté de mouvement des personnes et des biens. Il a rappelé que son pays a présenté de nombreuses initiatives sérieuses pour mettre un terme au conflit israélo-palestinien et

reste fermement engagé à contribuer au processus de paix pour favoriser la création de deux États, vivant côte à côte. Il a déclaré qu'Israël doit, cette fois, faire confiance au processus de paix après avoir si longtemps misé sur la guerre. Le représentant a conclu en réitérant l'appui de son pays au peuple libanais et en espérant que la population sœur du Liban se mettra d'accord pour élire un président.

M. PETER MAURER (Suisse) a salué les résultats d'Annapolis, en particulier l'engagement des parties de reprendre les négociations pour un règlement final du conflit d'ici à fin 2008, ainsi que la réaffirmation des obligations de la Feuille de route et l'acceptation de créer un mécanisme de surveillance sous l'égide des États-Unis. Ceci dit, le processus d'Annapolis ne pourra gagner en soutien de part et d'autre et réussir que s'il mène à une amélioration tangible et positive de la vie quotidienne des Palestiniens et des Israéliens. À ce titre, le représentant a souhaité relever que le processus politique gagnerait en crédibilité s'il est accompagné d'un processus économique d'envergure similaire. Aussi, a-t-il salué le plan de l'Envoyé spécial du Quatuor, Tony Blair, et la Conférence des donateurs qui se tiendra à Paris le 17 décembre prochain.

En outre, a poursuivi la délégation, tout dialogue doit être inclusif, ce qui suppose de relancer le dialogue intrapalestinien afin de permettre l'émergence d'un consensus national. Le représentant s'est ensuite montré préoccupé par la situation politique et économique à Gaza. L'annonce d'une réduction progressive de l'approvisionnement en énergie n'augure rien de positif, a-t-il ajouté, en précisant que même s'il comprend les préoccupations sécuritaires d'Israël et de l'Égypte ou que l'Autorité palestinienne ne puisse accepter les faits accomplis par des groupes armés à Gaza, il n'en reste pas moins que la population de Gaza a le droit, en vertu des Conventions de Genève et des instruments internationaux de protection des droits de l'homme, à une vie normale.

L'unité territoriale du Territoire palestinien occupé, a poursuivi le représentant, doit être maintenue et respectée. Annapolis, s'est-il félicité, promet, par ses références à la Feuille de route, certaines mesures qui doivent être mises en œuvre sans délai. Il faut reconnaître, a convenu le représentant, le défi sécuritaire que pose le lancement régulier de roquettes Qassam contre Sderot et d'autres localités palestiniennes avoisinant Gaza. Elles rappellent aussi l'importance de la lutte contre le terrorisme qui fait elle aussi partie intégrante de la Feuille de route. Il a enfin évoqué la situation au Liban, en encourageant les Libanais à surmonter leurs différences afin de permettre l'élection d'un président et de rétablir le fonctionnement des institutions.

M. BAKI ILKIN (Turquie) a estimé qu'après une longue période de tension et de violences au Moyen-Orient, une lueur d'espoir sur la question palestinienne donnait l'occasion d'inverser ce cercle vicieux. Il s'est félicité de la Déclaration conjointe de la Conférence d'Annapolis et de l'engagement des deux parties à conclure un accord avant la fin de 2008. La période à venir sera sans doute semée d'embûches, a-t-il dit, chacune devant se résoudre à d'importants sacrifices. Il a cependant affirmé qu'il n'y avait pas d'alternative à la paix et qu'un échec aurait des conséquences dévastatrices pour tous.

Il a appelé Israël à reconsidérer ses politiques, dont il a constaté qu'elles n'avaient pas apporté au pays la sécurité à laquelle il a droit. Il est évident que mettre un terme aux activités de colonisation et desserrer l'étau de l'occupation permettrait un important changement sur le terrain, a-t-il ajouté. Il a estimé que les conditions de vie à Gaza avaient dépassé le seuil du tolérable et a jugé inacceptables les mesures punitives qui affectent le bien-être d'une population entière. Il a également appelé les Palestiniens à faire preuve de fermeté pour éliminer les éléments radicaux, saluant l'engagement du Président Abbas à Annapolis de « combattre le chaos, la violence, le terrorisme et d'assurer la sécurité, l'ordre et l'état de droit ».

« Après des années de promesses non tenues et de sang versé, il est essentiel que cette fois, Israéliens et Palestiniens s'entendent sur des mesures concrètes » pour améliorer la vie de leurs populations, a-t-il déclaré, en insistant sur le secteur économique. Il a ainsi souhaité la réussite de la Conférence des donateurs, qui doit avoir lieu prochainement à Paris. Il s'est également félicité de la Déclaration conjointe faite à Ankara sur l'établissement d'une zone industrielle en Cisjordanie, lors de la visite en Turquie des dirigeants israéliens et palestiniens.

M. Ilkin a par ailleurs souligné la nécessité d'inclure la Syrie et le Liban dans un règlement global. Quant à l'Iraq, il a rappelé que le respect de son intégrité et de son unité était essentiel, non seulement pour la région, mais aussi pour la sécurité et la stabilité mondiales. « Il faut saisir l'occasion qui se présente de montrer que le Moyen-Orient n'est pas condamné à d'éternelles querelles » a-t-il conclu.

M. OULD HADRAMI (Mauritanie) s'est dit convaincu que la justice et le respect de la légalité sont « sans conteste » des moyens plus efficaces pour apaiser les tensions et parvenir au rapprochement et à la cohabitation entre les peuples et les civilisations. Il a plaidé pour un règlement global du conflit israélo-arabe, en invitant ardemment Israël à mettre en œuvre les dispositions de l'Initiative arabe de paix, en particulier la cessation de l'occupation du territoire palestinien, du Golan syrien ainsi que des terres libanaises.

La Conférence d'Annapolis représente une lueur d'espoir pour la recherche d'une solution juste et durable à ce conflit, a ajouté le représentant, en appelant la communauté internationale à faire montre d'une volonté ferme pour que reprennent les discussions. Toutes les parties, a-t-il dit, et en particulier Israël doivent donner un élan à ces négociations. Israël doit prendre la mesure de la situation en libérant les prisonniers palestiniens, en mettant fin à la construction illégale du mur de séparation en Cisjordanie ainsi qu'aux raids militaires. La Mauritanie n'épargnera aucun effort pour que la relance du processus de paix soit couronnée de succès dans l'intérêt de tous, a conclu le représentant.

M. AL ALLAF (Jordanie) s'est dit satisfait de la réunion d'Annapolis et a voulu que les mécanismes de suivi commencent immédiatement pour garantir la paix et la sécurité dans la région. La question de la Palestine est la priorité de la Jordanie, a-t-il avancé, avant de souligner que son développement social et économique permettra de garantir la prospérité régionale. Il a exhorté Israël à interrompre ses violences et la construction du mur de séparation afin de permettre aux Palestiniens de réhabiliter leurs infrastructures et institutions. Les Palestiniens doivent également procéder à des réformes et assumer leurs responsabilités, comme l'organisation de leur sécurité, a-t-il néanmoins spécifié. Il s'est en outre réjoui de l'organisation de la réunion des donateurs à Paris en décembre prochain. Il a rappelé l'engagement de la Jordanie à faciliter un accord entre les deux parties et à aboutir à la création d'un État palestinien indépendant. Il a précisé que ces négociations doivent comprendre la mise en application de toutes les dispositions de la Feuille de route, des résolutions des Nations Unies et de l'Initiative de paix arabe. Il a souligné le caractère essentiel de la réussite de ces pourparlers, en invoquant le fait que son pays abrite le plus grand nombre de réfugiés palestiniens. Il a conclu en plaidant également pour l'examen des volets syrien et libanais afin de résoudre tous les problèmes.

M. ABDULLAH AHMED AL MURAD (Koweït) a déclaré que, peut-être, la question en suspens la plus douloureuse au Moyen-Orient était la poursuite par Israël de sa politique agressive et de ses mesures illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Israël a exploité à cette fin le facteur temps et l'inaction de la communauté internationale. Dans ce contexte, le Koweït renouvelle son appui à la lutte des Palestiniens pour leur autodétermination et souligne qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, particulièrement celles qui s'appuient sur le principe de la terre contre la paix, ainsi que l'Initiative de paix arabe. Le Koweït réitère par ailleurs sa demande pour qu'Israël se retire du Golan syrien occupé et revienne à ligne du 4 juin 1967, a ajouté le représentant.

En ce qui concerne la situation au Liban, il a appelé Israël à cesser ses violations de l'espace aérien et des territoires libanais et à respecter les dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il a également demandé à la communauté internationale d'apporter son soutien au Gouvernement libanais pour qu'il étende son autorité sur l'ensemble de son territoire. La Conférence d'Annapolis, a-t-il ajouté, représente une étape déterminante vers la fin de l'occupation israélienne et l'établissement d'un État palestinien. Le Koweït souligne cependant l'importance de discuter de trois questions essentielles à savoir, le statut de Jérusalem, la cessation de l'expansion des colonies de peuplement et le droit au retour des réfugiés sur la base de la résolution 194 (1948), a souligné le représentant. Les mois à venir, a-t-il déclaré, seront un test pour évaluer le sérieux d'Israël. Peut-être la présence du Secrétaire général à la prochaine

réunion du Quatuor pour le Moyen-Orient, qui se tiendra en marge de la Conférence des donateurs prévue en décembre à Paris, donnera un élan supplémentaire au processus de paix, a espéré le représentant.

M. TARIQ ALI FARAJ AL-ANSARI (Qatar) s'est réjoui des efforts entrepris par les États-Unis pour aboutir à une paix juste sur la question de la Palestine, et qui soit fondée sur la coexistence de deux États. Il a annoncé que son pays, qui a appuyé cette vision lors de sa présidence du Conseil de sécurité en décembre dernier, a participé à cette Conférence d'Annapolis. En outre, le Qatar s'est porté coauteur des résolutions sur Jérusalem et sur le Golan syrien, a précisé l'intervenant. Il a voulu que les souffrances des populations arabes du Golan syrien et du sud-Liban ne soient pas oubliées, exhortant Israël à faire preuve de volonté politique sur la voie de la paix, à se conformer au droit international et à faciliter la tâche du Quatuor. Il a en effet vivement regretté les violations des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il a ainsi plaidé pour qu'Israël se retire complètement du sud-Liban et du Golan syrien jusqu'aux frontières de 1967.

M. Al-Ansari a aussi milité pour la cessation des violations de l'espace aérien libanais, avant de dénoncer l'occupation des troupes israéliennes des fermes de Chebaa et du village d'Al Ghajar, compromettant de fait la crédibilité de la FINUL et la capacité du Gouvernement libanais à étendre sa souveraineté sur ses territoires. Le représentant a conclu en s'inquiétant de l'insécurité qui règne au Moyen-Orient, qu'il a attribuée à la non-adhésion des pays au Traité de non-prolifération des armes nucléaires et au fait que les installations nucléaires israéliennes ne soient pas soumises au contrôle de l'AIEA. Le représentant a conclu en déplorant la situation tragique de l'Iraq et en appelant la communauté internationale à maintenir l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays pour garantir la sécurité de la région et combattre le terrorisme.

M. MARTY M. NATALEGAWA (Indonésie) a estimé que la Conférence d'Annapolis pourrait permettre la relance d'un processus de paix tenant compte des erreurs du passé. Si la communauté internationale doit soutenir tous les efforts consentis pour parvenir à la paix, la solution repose d'abord entre les mains des parties au conflit. Pour le délégué indonésien, Israéliens et Palestiniens doivent mettre en œuvre l'accord conclu à Annapolis. Il est à cette fin important qu'Israël cesse sa politique agressive dans le Territoire palestinien occupé, cela pour que la confiance revienne et que naisse un environnement favorable aux négociations de paix. Le délégué a ajouté que les résolutions pertinentes des Nations Unies sur les frontières internationales, le statut de Jérusalem, la situation des réfugiés et les colonies de peuplement israéliennes, ainsi que la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative arabe, forment le socle juridique d'un règlement durable et complet de la crise au Moyen-Orient.

La racine du conflit israélo-arabe est l'occupation israélienne de la « terre arabe », a poursuivi le délégué, ce que confirment depuis des années les documents pertinents. Le représentant a donc insisté sur l'importance de l'application du principe de « la terre contre la paix » pour sortir de l'impasse. En conséquence, les efforts pour revitaliser le processus de paix doivent inclure les volets relatifs à la Syrie et au Liban. Sur ce dernier point, le représentant a attiré l'attention sur le besoin de relancer un dialogue politique « transparent » au Liban, tel que l'y encourage l'Accord de Taëf en vue d'asseoir l'unité démocratique dans ce pays. Enfin, il a invité ardemment Israël à fournir, sans délai et comme le souhaite le Secrétaire général de l'ONU, des données précises sur le coût humain de l'utilisation au Liban, l'an dernier, de milliers de bombes à sous-munitions.

M. HJALMAR W. HANNESSON (Islande) a souligné que son pays soutenait pleinement les pourparlers bilatéraux actuels entre le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et se félicitait de la revitalisation du processus de paix au Moyen-Orient à la suite de la réunion internationale qui s'est déroulée à Annapolis. Il a appelé les deux parties à profiter de ce nouvel élan pour faire progresser le processus de paix afin d'atteindre dans les temps impartis un accord de paix global. Le représentant de l'Islande a souligné que ces développements positifs devaient être accompagnés par des progrès concrets et des mesures de confiance sur le terrain. Il a ajouté que son pays était profondément préoccupé par la violence persistante au Moyen-Orient et par la détérioration de la situation humanitaire à Gaza. Il a appelé les autorités israéliennes à faciliter les entrées et les sorties à Gaza pour des raisons à la fois humanitaires et commerciales. L'ouverture des points de passage est essentielle

pour assurer la viabilité de l'économie palestinienne et améliorer les conditions de vie des habitants, a-t-il dit. Il a aussi appelé Israël à cesser toute création de colonies de peuplement et à démanteler les avant-postes dits illégaux. Selon lui, les colonies de peuplement à Jérusalem-Est et en Cisjordanie sont contraires au droit international humanitaire. Le représentant de l'Islande a enfin jugé nécessaire de trouver des moyens pour impliquer davantage les femmes dans le processus de paix. Il a noté qu'il existait déjà un forum de femmes influentes réunissant les deux côtés à savoir, la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable (IWC).

M. TAKAHIRO SHINYO (Japon) s'est déclaré convaincu par le fait que le processus de paix au Moyen-Orient ne pourra être couronné de succès que grâce à des négociations directes s'appuyant sur le principe de la terre contre la paix, les résolutions pertinentes des Nations Unies, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Le Japon salue la Déclaration commune faite à Annapolis par les dirigeants israélien et palestinien et exhorte les deux parties à renforcer leurs efforts pour conclure l'accord de paix convenu dans les meilleurs délais, a dit le représentant, en se déclarant cependant préoccupé par la séparation entre la Cisjordanie et la bande de Gaza depuis que le Hamas a pris par la force le contrôle de celle-ci. Il ne saurait y avoir d'État palestinien indépendant sans Gaza, a prévenu le représentant. Le Gouvernement japonais, a-t-il dit, s'est toujours dit convaincu du fait que l'établissement d'un tel État exigeait le renforcement de la gouvernance démocratique et le développement d'une économie viable. M. Shinyo a émis l'espoir que la Conférence des donateurs prévue en décembre à Paris ainsi que le rendez-vous moscovite qui suivra permettront de faciliter les efforts internationaux en ce sens. Il a saisi cette occasion pour rappeler l'effort que son pays avait consenti en adoptant l'Initiative « Corridor pour la paix et la prospérité », qui vise précisément à développer l'économie palestinienne à travers la création d'un parc agro-industriel dans la vallée de Jourdan associant Israël, la Jordanie et l'Autorité palestinienne.

M. ELAMIN (Soudan) a expliqué que son pays avait demandé à prendre de nouveau la parole pour réaffirmer l'importance qu'il attache au maintien constant de la situation au Moyen-Orient. Israël fait fi de la légalité internationale en foulant au pied les centaines de résolutions adoptées depuis 1947 et qui appuient la création d'un État palestinien selon la même formule que celle ayant présidé à la création d'Israël. Le représentant a fustigé le refus de collaborer d'Israël avec le Comité sur les pratiques israéliennes visant, entre autres, à modifier la configuration démographique. Le représentant a également stigmatisé les implantations de colonies de peuplement sur la terre d'un « peuple opprimé », et ce, dans le silence « honteux et inqualifiable » de la communauté internationale. Il s'est aussi indigné de l'occupation des terres du Golan syrien et des fermes de Chebaa au Liban, d'autres violations, selon lui, de l'intégrité territoriale d'un État Membre de l'ONU et de l'esprit de la Charte. La seule manière de sortir de la crise est de permettre aux Palestiniens de jouir de leurs droits, ce qui suppose qu'Israël mette un terme à l'occupation du Golan syrien et en respecte l'ensemble des résolutions pertinentes des Nations Unies. Le représentant a conclu en déclarant que son pays appuie tous les efforts entrepris pour parvenir à la paix en Iraq, un « pays frère du Soudan ».

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel